



Dispositif
d'accompagnement
des projets d'**innovation
sociale & durable** de
GrandSoissons
Agglomération

Appel à projets

Présentation synthétique

Contexte

Dans le cadre de la structuration et à la mise en œuvre de la politique d'Emploi, d'Insertion et d'Innovation sociale de GrandSoissons Agglomération, la valorisation et la promotion des contributions d'innovations économiques, sociales et solidaires sur le territoire sont indispensables.

Ainsi, GrandSoissons Agglomération a la volonté d'**intensifier son accompagnement aux porteurs de projets d'innovation sociale & durable** dans leurs phases d'émergence, de création et de développement. L'objectif est d'accompagner à la structuration d'un écosystème économique, solidaire et durable, en facilitant les initiatives locales des acteurs endogènes et exogènes.

Pour rappel, l'**innovation sociale** apporte des réponses nouvelles à un enjeu social ou environnemental.

Elle est portée par différents acteurs (associations, citoyens, entreprises...) et apporte des solutions efficaces à des enjeux complexes auxquels ni l'Etat, ni le marché ne peuvent répondre seuls.

Elle s'inscrit dans les principes de l'Economie Sociale et Solidaire.

Présentation du dispositif

GrandSoissons Agglomération met en place un **dispositif d'accompagnement** destiné aux **porteurs de projets** et aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire, **répondant aux critères de l'innovation sociale et aux besoins du territoire du GrandSoissons**.

Exemples de domaines d'activités dans lesquels les projets peuvent s'inscrire pour répondre à cet appel à projets permanent et être accompagnés par le dispositif de GrandSoissons Agglomération : économie circulaire, mobilité, alimentation durable, biodéchets, santé, petite enfance...

Objectifs du dispositif

- Favoriser sur le territoire l'**émergence de nouveaux projets** d'innovation sociale et durable issus de besoins du territoire ;
- **Valoriser les acteurs** de l'innovation sociale et de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire ;
- **Renforcer l'attractivité du territoire** et contribuer à le positionner comme incontournable et innovant à l'échelle régionale.

Moyens alloués

- **Dans la limite des fonds disponibles** votés dans le cadre du budget annuel de la Direction Emploi, Insertion, Innovation Sociale & Enseignement Supérieur de GrandSoissons Agglomération et de la règle « de minimis » pour les aides aux entreprises ;
- **Subvention d'un montant maximum de 5 000 €** par projet, dans la limite de 50% du budget total du projet (investissement et fonctionnement) ;
- Un porteur de projet pourra déposer plusieurs dossiers sur une période de 3 années civiles successives, dans la limite de subventions cumulées plafonnées à 10 000€.
Cette limite de 10 000 € de subvention par structure sur 3 ans, prendra également en compte le cumul d'autres aides de GrandSoissons Agglomération.
- Cette subvention pourra intervenir en complémentarité des dispositifs d'accompagnement proposés par la Région Hauts-de-France.

Critères d'éligibilité des projets

- Être portés par une personne physique ou morale pour pouvoir déposer un dossier de candidature
- Pour des associations, des entreprises, ayant un projet structurant autour de **d'Economie Sociale et Solidaire** (ESS) durant la phase de création, de développement ou reprise d'activité.
- Avoir un **impact sur le territoire de GrandSoissons Agglomération** et agir au profit du développement économique, de l'employabilité, de l'insertion ou de l'attractivité du GrandSoissons,
- La création d'emploi relative au projet étant élément nécessaire.
- **Répondre aux critères de l'innovation sociale**

Exemples de domaines d'activités pouvant être concernés : économie circulaire, mobilité, alimentation durable, biodéchets, santé, petite enfance...

- Avoir un **lien avec le tissu économique local du GrandSoissons** (caractère entrepreneurial, collaborations avec les entreprises ou associations locales, etc.).

Les **dépenses de fonctionnement et/ou d'investissement liées au projet** (prestation de services, études, frais liés à la rémunération de personnel non permanents, achat de matériel, ...), tout comme des **dépenses en nature valorisées et justifiées** (location de salles, ...), pourront être intégrées dans le montant des frais à engager.

Calendrier prévisionnel de traitement des candidatures

Prochaine date du comité de décision : **Jeudi 29 octobre 2026**

Les **dossiers complets devront être** transmis **au plus tard 15 jours** avant la date du comité de décision à la Direction Emploi, Insertion, Innovation Sociale & Enseignement Supérieur de GrandSoissons Agglomération, qui ne pourra aucunement garantir l'étude du dossier pour une présentation aux membres du comité si les documents ne sont pas remis dans les délais.

Contacts

Pour toute question ou pour demander le dossier de présentation complet, contacter par mail :

emploi@agglo-soissonnais.com

GrandSoissons Agglomération

Direction Emploi, Insertion, Innovation Sociale
& Enseignement Supérieur
Parc Gouraud – Immeuble Les Ambassadeurs
2, allée des Nobel – 02200 Soissons